



DORE ALLIER
Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable

SIAEP DORE -ALLIER

Place de la Mairie
63190 LEZOUX
Tel : 04 73 73 11 51
siaepdoreallier@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-oo0oo-

L'an **Deux Mille Vingt Un** le **22 juin** à Dix-Huit Heures,
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire, salle polyvalente à Peschadoires
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

Date de convocation : 09/06/2021

REÇU à la SOUS-PREFECTURE

24 JUN 2021

de THIERS

Nombres de Membres :
en exercice : 16
présents : 11
votants : 13

PRESENTS : MMES GRENIER M.C, TARTRY-LAVEST A.
MMS BARGOIN J., BLANCHOZ P., BRIVARY J.F,
MMS DERBIAS J.L., DURUPT S., GARMIS F.,
MMS MAURIN D., MAZELIER V., ORCIERE T.,

ABSENTS : MME GONINET L., et MMS DUROHANY D., MECKER A.,

POUVOIRS : M. ROUVIDANT J.L à M. MAURIN Daniel
M. GIRARD J.B. à M. MAZELIER V.

OBJET: Suppression avec création de poste

Vu la loi N°84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la F.P.T et notamment l'article 34,

Vu l'avis favorable du Comité technique, en date du 08 juin 2021, à la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe avec création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, il y a eu lieu d'effectuer une mise à jour du tableau des emplois.

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoints techniques

Grade : Adjoint technique principal 2^{ème} classe

Ancien effectif : 05

Nouvel effectif : 04

Grade : Adjoint technique 1^{ère} classe

Ancien effectif : 01

Nouvel effectif : 02

Certifié exécutoire,
Reçue en sous préfecture le :
Publié le :

1305 MAJUL P S

1305 MAJUL P S

.../...

Où cet exposé, le Comité approuve la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, et la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/08/2021.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Vincent MAZELIER

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Certifié exécutoire,
Reçue en sous préfecture le : **24 JUIN 2021**
Publié le : **24 JUIN 2021**



.../...